

PROJET DE TERRITOIRE

LA CONCERTATION ET LA MUTUALISATION
AU SERVICE DE L'INTELLIGENCE TERRITORIALE



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINT-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DESIRADE

PRÉSENTATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MAI 2016



PRÉAMBULE

3

STRATÉGIE

- Un territoire préservé et à forte identité 7
- Une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités diversifiées 18
- Un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire 24
- Un territoire « intelligent » adossé au déploiement de l'écosystème numérique Riviera 3.0 32
- Une gouvernance locale renforcée à la faveur de la consolidation du bloc communal (Communes/CARL) 43



PRÉAMBULE

PROJET DE TERRITOIRE DE LA CARL :

LA CONCERTATION ET LA MUTUALISATION AU SERVICE DE L'INTELLIGENCE TERRITORIALE

A la faveur d'une longue période de concertation entre élus, administrés, opérateurs économiques et cadres territoriaux, le Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL) a d'abord connu une première phase d'identification et de diagnostic des enjeux (de juillet à septembre 2015), suivie d'une phase de définition des priorités d'intervention communautaire (entre octobre et décembre 2015).

Le **Projet de Territoire de la CARL**, démarche inédite en Guadeloupe, entre désormais dans sa phase de finalisation, qui s'illustre par la réalisation de fiches actions mettant en lumière plusieurs points garantissant la mise en œuvre opérationnelle et la soutenabilité des différents projets envisagés (pertinence des actions, objectifs poursuivis, modalités de portage, chiffrages financiers, investissements et échéanciers...).

Véritable feuille de route stratégique de l'action communautaire pour les 4 prochaines années, ce Projet de Territoire est porté par 5 piliers cardinaux qui visent à mettre en perspective et conforter :

- Un territoire préservé et à forte identité
- Une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités diversifiées
- Un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire
- Un territoire « intelligent » adossé au déploiement de l'écosystème numérique Riviera 3.0
- Une gouvernance locale renforcée à la faveur de la consolidation du bloc communal (Communes/CARL).



**LA RIVIERA
DU LEVANT**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

Cette programmation est intimement liée à la mise en œuvre du Schéma de Mutualisation de la CARL, déclinaison opérationnelle qui illustre la volonté partagée des communes membres et de la CARL de s'engager de manière collective et solidaire sur un projet d'envergure correspondant aux enjeux et attentes du territoire, renforcés par les préconisations et recommandations des professionnels.

Ces deux documents stratégiques ont donc vocation à concourir au dynamisme économique, à l'employabilité renforcée des hommes et à l'attractivité du territoire.

LES TROIS PHASES DE L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

PHASE 1 : « REPÉRAGE DES ENJEUX » / JUILLET 2015

Constitution de la commission ad hoc « Projet de territoire » en charge du pilotage des travaux d'élaboration du projet de territoire.

Rencontres des élus et des services au sein de chaque commune (phase 1 en juillet 2015).

Mise en place de 8 ateliers thématiques avec les cadres, les élus et les partenaires institutionnels et associatifs (ONF, Conservatoire du littoral, CAF, FOLG, UFOLEP, Association Culture d'enfance, MJC du Gosier, Crèche du Gosier, CCAS des communes membres, CTIG, CCI-IG, Association Flè a Mango, SEMSAMAR, SIG, ADIL GPE, EPF Guadeloupe, CAUE, SP HLM, CROS GPE, Association Good Luck, Bibliothèque de Sainte-Anne, Médiathèque du Gosier, office du tourisme du Gosier, SMT, ADEME, Cap Excellence, CANGT, SIAEAG.

Nombre de participants : 151

PHASE 2 : « PRIORITÉS COMMUNAUTAIRE » / OCTOBRE 2015

Organisation du Séminaire stratégique 1 « définition des priorités communautaires » mobilisant élus communautaires, services de la CARL et des communes (phase 2 le 16/10/15).

Nombre de participants : 147

PHASE 3 : « PROGRAMMATION » / FÉVRIER 2016

Organisation du Séminaire stratégique 2 « programmation pluriannuelle » mobilisant élus communautaires, services de la CARL et des communes (phase 3 le 26/02/16).

Nombre de participants : 119

LA MATURATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

Constitution de 9 groupes de travail intégrant les cadres des communes membres (Ressources Humaines, Finances, Aménagement du territoire, Environnement, Projet de territoire, Communication et NTIC, Politique de la ville, Commande Publique et Juridique).

Constitution de diverses instances : Cellule administrative, Comité de pilotage, Conférence des DGS, Conférence des Maires
Après sa présentation, le schéma de mutualisation devra être validé par les conseils communaux des communes membres puis entériné par délibération du Conseil communautaire.

NOMBRE DE FICHES ACTIONS

Projet de Territoire

Schéma de mutualisation : 42

PRÉVISIONS BUDGETAIRES PLURIANNUELLES : 16 876 000 € sur 5 ans

2016 : 3 478 000 €

2017 : 3 809 000 €

2018 : 4 822 000 €

2019 : 2 411 000 €

2020 : 2 356 000 €

PARTENARIATS SOLLICITÉS :

REGION,

DEPARTEMENT,

CTIG,

ADEME,

FEDER,

DETR,

FSE



UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ ET À FORTE IDENTITÉ

STRATÉGIE



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Entretien et surveillance des plages et autres espaces naturels
Préservation et valorisation du littoral
Préservation et valorisation des espaces forestiers
Plan de paysages des Grands-Fonds



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Préservation et valorisation des milieux humides : étangs, mares mangroves...
Gestion des exutoires en mer des eaux pluviales



EAU ET ASSAINISSEMENT

Adhésion de la CARL au syndicat Eaux de Guadeloupe au titre des compétences « production et distribution de l'eau potable » et « assainissement individuel et collectif »

Interpellation et contribution au syndicat Eaux de Guadeloupe sur les enjeux de renouvellement de la ressource en eau, de réhabilitation des réseaux, de protection des points de captage, etc.

Interpellation et contribution au syndicat Eaux de Guadeloupe sur la réalisation des diagnostics des installations individuelles d'assainissement, sur l'accompagnement à la réhabilitation ou création de nouvelles STEP, sur l'accompagnement des communes et à la réalisation des Schémas d'Assainissement Collectif (eaux usées et pluviales)



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Mise en place progressive d'un service communautaire de collecte
Etude d'implantation d'une unité de traitement des déchets ménagers et assimilés
Gestion commune des déchetteries et renforcement de leur maillage territorial
Actions de résorption des décharges sauvages
Actions de réduction de la production de déchets
Renouvellement du dispositif de traitement en partenariat avec le SYVADE



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Plan de paysages des Grands-Fonds
Réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement touristique
Mutualisation partielle ou complète du service « Autorisation du Droit des Sols »
Assistance des communes dans la restructuration / requalification urbaine des bourgs, quartiers et entrées de villes
Construction du siège
Stratégie d'aménagement et de développement de la frange littorale



MOBILITÉ

Interpellation et force de propositions en vue de l'amélioration de la RN4/RN5
Extension des services de transport urbain du syndicat Mixte des Transports sur l'ensemble de la CARL :
révision / extension du Plan de Déplacement Urbain 2010-2020
Gestion concertée des aérodomes de Saint-François et La Désirade
Renforcement des liaisons maritimes dans le cadre du Syndicat Mixte des Transports
Création d'une voirie et de parcs de stationnement « co-voiturage » d'intérêt communautaire
Promotion des mobilités alternatives et douces

GESTION DES PLAGES, SENTIERS DE RANDONNÉE, ZONES HUMIDES ET AUTRES ESPACES NATURELS

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Protection et mise en valeur de l'environnement
Développement économique
Aménagement de l'espace

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Territoire littoral sud de la Grande Terre d'abord, la préservation du littoral mais aussi des autres espaces naturels fréquentés par les populations locales et les touristes (sentiers de randonnée, espaces humides des Grands Fonds, forêts, etc.) passe d'abord par le renforcement de l'entretien, de la surveillance et de la sensibilisation des publics et usagers. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- **Gestion raisonnée des fréquentations des plages, zones humides, forêts;**
- **Labélisation progressive des plages sur l'ensemble du trait côtier ;**
- **Lutte contre les sargasses;**
- **Entretien et aménagement des sentiers de randonnée ;**
- **Intégrer les zones humides aux itinéraires de randonnées (histoire, patrimoine, ...);**
- **Réhabilitation et dépollution des mares, étangs et zones humides**
- **Reconnaissance des sentiers de randonnées au niveau du Plan Départemental des itinéraires de randonnées**

Cette action est dès à présent partiellement engagée par la mise en place d'une brigade communautaire de 20 agents de nettoyage et de surveillance des plages.

Il existe néanmoins un enjeu de pérennisation de la brigade verte communautaire au-delà de 2017. Il s'agirait d'inscrire les missions de la brigade dans le dispositif « ambassadeurs de tri sélectif » au titre de la nouvelle compétence communautaire « collecte et traitement des déchets » depuis le 1^{er} janvier 2016 et en partenariat avec le SYVADE.

Par ailleurs, il existe sur chaque commune, des brigades communales d'entretien des plages et des espaces naturels. Une approche consolidée à la faveur d'une mutualisation partielle ou globale des services permettrait une optimisation du service rendu et une extension raisonnée, prémice d'une véritable police environnementale à terme.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Pérennisation de la brigade verte communautaire : renouvellement 2016-2017 de la convention CARL-ADEME (ADEME 92 000, Etat 233 632)	X		
2	Pérennisation de la brigade verte communautaire via son inscription dans le dispositif « ambassadeurs du tri » porté par le SYVADE (financements à déterminer)		X	
3	Actions de sensibilisation et de médiation sur les enjeux de préservation et de gestion durable des espaces naturels portées par la CARL en complément des missions régaliennes de l'Etat : police de l'eau et police de l'environnement / Prévoir des sorties mixtes de police municipale et de police environnementale de l'Etat	X		
4	Mutualisation des action de formations des agents de police municipale : formation « garde du littoral » ; mobilisation possible du Conservatoire du Littoral, ONF, CNFPT, etc.		X	
5	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une mutualisation accrue des agents communaux de nettoyage des plages : mise en place d'un service commun CARL ou mutualisation horizontale		X	
6	Diagnostic des plages, sentiers de randonnées, espaces humides et autres sites naturels du territoire de la CARL : localisation, points remarquables à valeur environnementale, patrimoniale, historique et touristique, état des lieux de l'existant, identification des besoins d'entretien et aménagements, marketing et communication	X		
7	Etat des lieux des actions projets en cours et prévus dans le communes, sur ces dossiers	X		
8	Etablissement de partenariats de financements et de gestion coordonnés, avec les autres acteurs	X		



AMÉNAGEMENT ET VALORISATION CONCERTÉS DES ESPACES NATURELS ET DE LA FRANGE LITTORALE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Aménagement de l'espace

Protection et mise en valeur de l'environnement

Développement économique et touristique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La CARL est la première intercommunalité touristique de l'archipel guadeloupéen eu égard au nombre de résidences touristiques et hôtelières qui y sont concentrées.

Elle bénéficie d'atouts majeurs d'abord fondés sur un patrimoine naturel et paysager de grande valeur :

- Un trait cotier de plages d'accès aisé, de grande qualité et proches des zones urbaines voire des bourgs ;
- Des espaces vallonnés des Grands Fonds présentant une forte biodiversité et une valeur identitaire et culturelle majeure ;
- La plaine agricole sur Sainte-Anne et Saint-François qui concentre des activités de production locale : canne sucrière, rhumerie, etc.
- La pointe des châteaux (Saint-François) qui est inscrit dans le dispositif national « Opération Grand Site » depuis 2002 et qui va s'engager sur des actions d'aménagement et de valorisation ;
- La Désirade qui développe des partenariats avec le Parc National de la Guadeloupe et qui a réalisé son Agenda 21 ...

La pression urbaine doit y être maîtrisée en prenant en compte la nécessité duale de préserver l'environnement tout en aménageant des secteurs nécessaires au développement urbain, agricole et touristique du territoire.

L'action consiste à étudier les risques et caractéristiques naturels prégnants du territoire et de définir des options d'aménagement durable pour per-

mettre notamment les usages récréatifs et de loisirs des populations locales et des touristes.

Cette action s'inscrit en cohérence avec le Schéma d'Aménagement Régional qui préconise la réalisation d'un « Schéma de Secteur » sur l'ensemble de la Riviera, la zone littorale Sud pour :

- **définir dans un cadre stratégique reconnu,**
- **définir des lignes directrices de son développement,**
- **déterminer les modalités de préservation ou les mesures compensatoires à mettre en oeuvre.**

Ce schéma de secteur vise à donner des fondements réglementaires incontestables aux projets de développement, notamment touristique en tenant compte des nouvelles contraintes que sont les sentiers littoraux, le Grenelle II et le SMVM.

A partir d'un diagnostic exhaustif des enjeux de valorisation durable et un repérage exhaustif des différents gestionnaires des dits espaces et de leurs prérogatives respectives, il s'agit d'établir une stratégie d'ensemble puis de préparer un schéma de compositions pour chaque secteur et un programme d'équipements autorisant la diversité fonctionnelle en trouvant l'équilibre adéquat « préservation-aménagement ». Une priorité des aménagements sera à envisager sur la Pointe des Châteaux et La Désirade.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Diagnostic du territoire, impact des documents de planification communaux, intercommunaux et régionaux ; Diagnostic des plages, sentiers de randonnées, espaces humides et autres sites naturels du territoire de la CARL : localisation, points remarquables à valeur environnementale, patrimoniale, historique et touristique, état des lieux de l'existant, identification des besoins d'entretien et aménagements, marketing et communication	X		
2	Stratégie d'ensemble de valorisation durable de la frange littorale et des autres espaces naturels au sein d'un espace intercommunal en évolution	X		
3	Rédactions des plans d'aménagement et de programmes d'actions	X		
4	Mise en oeuvre de travaux prioritaires sur la Désirade et La Pointe des château (Saint François)		X	





PLAN DE PAYSAGES DES GRANDS-FONDS

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Aménagement de l'espace

Protection et mise en valeur de l'environnement

Développement économique et touristique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

En février dernier, le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, a lancé un appel à projet « plan de paysages ».

Le « plan paysages » est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles de l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture). Il s'agit d'un outil de gestion, de protection et d'aménagement du paysage.

En effet, ce secteur se définit comme un territoire partageant, au-delà des limites administratives communales et intercommunales, des particularismes aux caractères remarquables.

En ce sens, il développe des atouts mais également des risques et contraintes transformant les paysages et menaçant la qualité de ses milieux naturels et de son cadre de vie.

La singularité du paysage des grands Fonds se définit par :

- Un paysage qui tient ses promesses ;
- Un paysage habité et vivant ;
- Un paysage de mémoire d'avant l'homme... et qui se souvient, un paysage qui se raconte.

La mise en place d'actions coordonnées visant à limiter les pressions grandissantes apparaît, donc comme une nécessité.

Il s'agit de préserver les valeurs naturelles rurales et paysagères par une gestion raisonnée de l'espace et dans le cadre d'un projet porteur de qualité de vie complémentaire aux dynamiques des espaces voisins.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Diagnostic	X		
2	Concertation (CDC à finaliser en coordination avec CAP Excellence et CANGT)	X		
3	Définition des objectifs de qualité paysagère	X		
4	Mise en place de programmes d'actions	X		
5	Suivi du plan de paysages		X	

MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUNAUTAIRE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Protection et mise en valeur de l'environnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La CARL vient d'intégrer la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » au 17 février 2016.

Il existait avant la prise de compétence par la CARL, quatre services communaux de collecte des déchets ménagers et assimilés.

L'action présente consiste à une harmonisation par le haut et progressive du service rendu à l'échelle de la CARL.

Par ailleurs, l'exercice de la compétence doit se traduire par une gestion commune des déchetteries communales existantes et la perspective d'un renforcement du maillage territorial des déchetteries.

En effet, il s'agit de revoir notamment le projet initial de création d'une déchetterie par la ville du Gosier selon une vision consolidée intercommunale et en conformité avec le Plan Prévisionnel de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND). Le dit PPGDND est en projet de révision du fait du transfert de son portage à la Région (loi NOTRe) d'où un enjeu d'interpellation proactive de la Région par la CARL.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Définition des modalités juridiques et financières du transfert à la CARL des services communaux de collecte : en cours de réalisation	X		
2	Définition des modalités juridiques et financières de partenariat entre la CARL et le SYVADE en lieu et place des communes : projet de conventionnement en cours pour la période transitoire, délibérations CARL et SYVADE pour adhésion,	X		
3	Etude d'opportunité et de faisabilité d'une nouvelle déchetterie sur Le Gosier, de développement de la collecte sélective et de résorption/réhabilitation des décharges : approche intercommunale consolidée du maillage des déchetteries, interpellation de la Région dans la perspective de révision du PPDGND, retour d'expérience sur les pratiques de collectes sélectives	X		
4	Identifier les gisements sur le territoire de la CARL : nombres et emplacements des déchetteries et des quais de transfert - Opportunité de construction d'une déchetterie au Gosier et d'un quai de transfert à Sainte-Anne	X		
5	Etude de faisabilité de l'implantation d'une unité de traitement des déchets ménagers	X		



MISE EN PLACE D'UN CENTRE DE RESSOURCES ET D'APPUI DES COMMUNES EN MATIÈRE D'URBANISME

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Aménagement de l'espace

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La Riviera du Levant présente des densités de population globalement plus élevées que la moyenne guadeloupéenne. Au regard des caractéristiques géographiques du territoire, l'urbanisation s'est concentrée sur la bande littorale, en fond de vallées et le long des axes routiers secondaires et parfois selon des formes anarchiques : dévitalisation des bourgs centres, banalisation des entrées de ville, urbanisation extensive, etc. Face à cet enjeu de maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation, la mutualisation de l'ingénierie à l'échelle de la CARL permettra de mieux accompagner les communes dans leur politique respective de requalification-restructuration urbaine.

Il s'agit d'abord de travailler à une mutualisation partielle du service « Autorisation du Droit des Sols » (ADS) notamment sur les dossiers à portée économique et revêtant une certaine complexité (implantations économiques et commerciales en conformité avec le schéma de développement et d'aménagement économique et touristique). Une focale pourra être effectuée sur le cas de La Désirade où des réponses spécifiques pourront être étudiées.

Par ailleurs, cela pourra se traduire par la mise en place d'un service communautaire d'assistance des communes dans leurs opérations d'urbanisme opérationnel :

- **Restructuration - requalification urbaines des bourgs, quartiers et entrées de ville, etc.**

- Ingénierie territoriale mutualisée de la CARL au bénéfice des communes;
- **Accompagnement des communes à l'établissement de projets urbains intégrés : approche spatiale fine, approches foncière, urbanistique, paysagère (publicité, végétalisation), programmation urbaine : habitat, commerces, services, déplacement et stationnement.**

Ce second volet s'inscrit dans « le plan logement outre mers » (PLOM) signé en mars 2015 qui complète le dispositif national de relance du logement présenté en 2014 par le Gouvernement. Il entend répondre aux spécificités des outre mers, notamment les retards structurels encore importants, la faiblesse du revenu moyen des ménages, la prégnance de l'habitat indigne et l'absence de parcours résidentiel. Il s'agit de :

- produire et réhabiliter des logements sociaux selon un programme adapté aux besoins du territoire
- accélérer la rénovation du parc privé permettant le maintien et l'accès des populations fragiles dans des logements de qualité
- conduire une politique de renouvellement urbain ambitieuse améliorant le cadre de vie des habitants et favorisant des dynamiques de mixité sociale
- lutter contre l'habitat indigne
- favoriser la rénovation énergétique de l'habitat et promouvoir des constructions sobres en matière d'énergie

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	PLOM : Matrise du foncier des centres bourgs ou adhésion à l'EPF	X		
2	PLOM : mutualisation des études communales sur la revitalisation des centres bourgs		X	
3	Etude de faisabilité de la mutualisation : définition du périmètre précis du champs de mutualisation en matière d'ADS (implantations économique) et d'assistance des communes en matière d'urbanisme opérationnel, définition des modalités juridiques et organisationnelles	X		
4	Mutualisation partielle du service « Autorisation du Droit des Sols » (ADS) dans le cadre de la compétence de la CARL:		X	X
5	Mise en place d'un service communautaire d'assistance des communes dans leurs opérations d'urbanisme opérationnel		X	X

DÉFINITION DE LA POLITIQUE ÉNERGIE, ETUDE DU POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES, ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Protection et mise en valeur de l'environnement

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Les EPCI et collectivités guadeloupéens sont confrontés à l'élévation du niveau de la mer et devront également s'adapter à l'élévation de la température moyenne qui pourrait atteindre plus de 4°C d'ici 2100.

Ces bouleversements climatiques sont un nouvel enjeu pour ces établissements et collectivités qui doivent préparer leur territoire et intégrer dans leurs politiques de développement les actions d'adaptation et d'atténuation permettant de limiter les conséquences néfastes de ces changements. Cette démarche participe au respect des orientations fixées par la loi Grenelle de 2010 pour toute collectivité ou EPCI de plus de 50 000 habitants et la loi de transition énergétique du 22 juillet 2015.

Dans cette optique, la définition de la Politique Energie de la CARL et l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Riviera du Levant, se traduiront notamment par :

- **L'évaluation et la quantification des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par toutes les activités de la CARL (tant par son patrimoine que ses services), pour évaluer son impact en matière d'effet de serre. Cette démarche permettra d'obtenir des indicateurs d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre indispensables à la définition et à l'arbitrage des actions qui pourront être menées par la suite.**

- **La réalisation d'une étude approfondie permettant un diagnostic de vulnérabilité intégrant l'ensemble des problématiques du territoire relativement aux enjeux du changement climatique et la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique**

- La réalisation d'un état des lieux de son territoire sur la thématique des énergies renouvelables (EnR), d'obtenir un large champ de vision sur les actions réalisables en matière d'EnR et de garantir sur le long terme la réduction de la dépendance de la CARL vis-à-vis des énergies fossiles ;
- L'intégration des aspects restructuration / requalification urbaine / rénovation énergétique et construction exemplaire ;
- L'appropriation de la question du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie et l'acquisition d'une culture énergétique et climatique commune par l'ensemble du personnel de la collectivité, au travers d'actions de formation, sensibilisation, et communication auprès de l'ensemble des acteurs qui interviendront à différents niveaux dans la réalisation du PCAET, aux enjeux climatiques et énergétiques.
- La mobilisation des professionnels et du grand public autour d'actions de communication et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables.

Les enjeux de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique énergie et du PCAET sont essentiels pour la CARL :

- La définition d'une vision stratégique et partagée pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets
- La lutte contre la précarité énergétique
- L'amélioration de la qualité de l'air et la préservation de la santé des habitants

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Diagnostic énergie et émissions de gaz à effet de serre des activités de la CARL (patrimoine et services)	X		
2	Diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique : recensement et évaluation des impacts attendus du réchauffement climatique sur le territoire de la CARL, en termes de risques, de coûts et éventuellement de bénéfices et définition des objectifs retenus		X	
3	Elaboration d'un plan d'actions pluriannuel précis et chiffré d'adaptation au changement climatique : système de suivi-évaluation de la stratégie définie, principales actions à envisager et leurs indicateurs de suivi, priorités échelonnées dans le temps.	X		
4	Réaliser un état de lieux sur l'ensemble du territoire des installations EnR (Photo voltaïque, éolien, solaire thermique) : Cibler les potentiels de développement de ces énergies, accompagner la restructuration / requalification urbaine / rénovation énergétique et construction exemplaire, Définir une stratégie de valorisation		X	X
5	Réalisation du PCAET : diagnostic, plan d'action, mobilisation des acteurs : assurer la cohérence du PCAET avec le plan de rénovation énergétique et de construction exemplaire		X	X
6	Mise en place d'un programme de sensibilisation et de formation à destinations des élus, agents de la collectivité, des actions d'animation et de sensibilisation sur les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables auprès du grand public, des scolaires et des professionnels			



INTERPELLATION / CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE AU RENFORCEMENT DE LA MOBILITÉ

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Mobilités, déplacements

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Si la CARL ne porte pas à ce jour de politiques en propre en faveur de la mobilité, il s'agit tout d'abord d'interpeller les partenaires compétents et de contribuer techniquement et/ou financièrement à la réalisation de nouveaux services. Trois axes de travail seront particulièrement retenus :

- L'extension des services de transport urbain du Syndicat Mixte des Transport (SMT) sur les 3 communes de la CARL actuellement non intégralement desservies à la faveur de la révision / extension du Plan de Déplacement Urbain PDU initial (2010-2020) du SMT;
- L'interpellation des services l'État, de la Région et du Département et « force de propositions » en vue de l'amélioration des RN4 et RN5 : amendements au Schéma Régional des Infrastructures Terrestres; amélioration des carrefours et « points accidentogènes »; dédoublement de certains tronçons, contribution aux réflexions en cours sur la création d'un Service de Transport en Site Propre (STSP) sur la RN4 et RN5;

- La promotion pour le renforcement des liaisons maritimes dans le cadre du Syndicat Mixte des Transports (SMT) : amélioration de la liaison Saint-François - La Désirade, contribution aux réflexions en cours sur la création d'une liaison de La Désirade à Pointe à Pitre via le SMT (Étude DÉAL);
- La promotion d'une gestion concertée des aérodromes de Saint-François et La Désirade à la faveur de la mise en place d'une stratégie partagée entre les 2 équipements malgré des portages différents à ce jour : gestion communale à Saint-François et gestion départementale à La Désirade. Dans le prolongement des démarches communales de requalification et de restructuration urbaines des bourgs et des entrées de ville, plusieurs actions pourront par ailleurs être portées par la CARL, telles que :
 - La mise en place d'un service communautaire de transport ciblé ou à la demande;
 - Le développement d'actions de sensibilisation et de promotion du covoiturage et des modes doux (pédibus à partir de la RN4/RN5 vers les bourgs centres ou quartiers, etc.).

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Extension des services de transport urbain du Syndicat Mixte des Transport (SMT) sur les 3 communes de la CARL actuellement non desservies intégralement à la faveur de la révision / extension du Plan de Déplacement Urbain PDU	X		
2	L'interpellation des services de la Région et des « routes de Guadeloupe » et « force de propositions » en vue de l'amélioration des RN4 et RN5		X	
3	La promotion pour le renforcement des liaisons maritimes dans le cadre du Syndicat Mixte des Transports (SMT) : révision du PDU	X		
4	La promotion d'une gestion concertée des aérodromes de St-François et La Désirade à la faveur de la mise en place d'une stratégie partagée		X	X
5	La mise en place d'un service communautaire de transport ciblé ou à la demande : étude de faisabilité puis mise en place		X	X
6	Le développement d'actions de sensibilisation et de promotion du covoiturage et des modes doux			

PROMOTION DES MODES DE DÉPLACEMENT DOUX, ALTERNATIFS À L'AUTOMOBILE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Plan Climat Air Energie Territorial

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Compte tenu de son caractère insulaire, la Guadeloupe, région monodépartementale d'outre-mer, est fortement dépendante des énergies fossiles. Elle se trouve aujourd'hui confrontée à des défis énergétiques que sont d'une part, l'inadéquation entre une demande d'électricité croissante et la quantité limitée des ressources fossiles, et d'autre part, la nécessité de réduire l'approvisionnement de ces ressources émettrices de gaz à effet de serre. Après avoir subi le développement automobile accentué par une bipolarisation des centres économiques, la Guadeloupe présente un secteur des transports (voyageurs et marchandises) premier consommateur en énergie finale en 2011. Le secteur transport est aussi le premier émetteur de gaz à effet de serre.

Les prospectives tendanciennes (PRERURE, 2012 ; SRIT, 2012) montrent que cette part est amenée à augmenter au détriment de modes alternatifs compte tenu de la croissance de la mobilité interurbaine liée à la déconnexion entre lieu de travail et lieu de résidence et de la multi-motorisation des ménages. De manière concomitante, on s'oriente vers une congestion renforcée des axes de circulation, une augmentation de la consommation des produits pétroliers et par conséquent une précarité du transport accentuée par le vieillissement de la population et par l'augmentation du prix des carburants annoncée compte tenu de la

L'usage de la voiture particulière est prédominant sur le territoire de la CARL. De plus, certaines zones géographiques ne disposent pas de

transports collectifs. Afin d'améliorer la qualité de vie et de concilier de manière durable les besoins de mobilité et de facilité d'accès, la préservation de la santé et de l'environnement, la CARL souhaite d'une part étendre son Plan des Déplacements Urbains (PDU) et d'autre part, renforcer le service de transports urbains du SMT par des liaisons maritimes, valoriser des itinéraires de randonnées pédestres, équestres et cyclistes, favoriser la mise en oeuvre de co-voiturage et la mise à disposition d'un service de voitures électriques Autolib, et aménager les RN4 et RN5. Ces démarches de planification territoriale visent à orienter les choix vers des solutions permettant d'économiser l'énergie, réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver les milieux naturels, et notamment les trames vertes et bleues.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- **Diminuer le trafic automobile**
- **Lutter contre la congestion urbaine**
- **Développer des transports collectifs et des moyens de déplacements économes et les moins polluants pour l'environnement, notamment la marche à pied et le vélo**
- **Encourager les entreprises et les collectivités publiques à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel, notamment par l'utilisation des transports en commun et du covoiturage**
- **Agir en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air.**
- **Lutter contre la précarité énergétique liée au transport**

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Etude d'extension du PDU : accompagner l'élaboration du PDU 2010-2020	X		
2	Etude de définition du potentiel d'amélioration de la RN4 et de la RN5 : accompagner la réalisation des aménagements d'amélioration de la RN4 et de la RN5 Accompagner l'extension du SMT et le renforcement des liaisons maritimes	X		
3	Etude de création d'une voirie et de parcs de stationnement pour favoriser le co-voiturage	X		
4	Etude de création d'une voirie et de parcs de stationnement de voiture électriques - Autolib		X	
5	Réalisation des extensions des services de transport urbain du SMT		X	
6	Réalisation des aménagements durables en vue du renforcement des liaisons maritimes	X		





**UNE
DESTINATION
TOURISTIQUE
RENOUVELÉE
ET UN
TERRITOIRE
D'ACTIVITÉS
DIVERSIFIÉES**



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Réalisation d'un schéma d'aménagement et de développement touristique
Création d'un Office de Tourisme communautaire à la faveur d'une intégration et mise en réseau des Offices de Tourisme existants.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Ouverture, requalification et gestion des zones d'activités économiques
Aménagement numérique du territoire
Soutien aux filières alimentaires de proximité : élevages, maraîchage, apiculture, pêche traditionnelle...
Animation des réseaux économiques locaux : clubs d'entreprises, conseil de développement, rencontre thématiques, etc...

UNE
DESTINATION
TOURISTIQUE
RENOUVELÉE
ET UN
TERRITOIRE
D'ACTIVITÉS
DIVERSIFIÉES

STRATÉGIE

RÉALISATION D'UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Aménagement de l'espace

Développement économique et touristique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Dans le cadre des nouvelles dispositions issues de la loi NOTRe, la compétence relative au développement économique, devient une compétence partagée par la CARL avec la collectivité régionale et est sensiblement étoffée notamment via le portage de la politique touristique et le transfert de l'intégralité des créations de zones d'activités économiques (ZAE) commerciales, touristiques, portuaires, aéroportuaires, industrielles ou tertiaires ou encore de la prise en charge de la gestion de l'ensemble des ZAE à ce jour communales.

La définition concertée d'un parti de développement touristique et économique à 10 ans se fera sur la base d'un diagnostic approfondi des atouts et faiblesses de l'offre touristique et économique du territoire. Il s'agit ici de travailler sur l'identification des filières économique stratégiques et d'effectuer un choix concerté des thématiques touristiques et publics cibles.

En cohérence avec le parti de développement économique retenu, une stratégie d'ouverture, de requalification et d'animation des espaces économiques et de l'immobilier d'entreprises sera définie en privilégiant un maillage territorial équilibré.

La CARL ne gérant actuellement aucune Zone d'Activités Économiques (ZAE), un travail préalable vise à élaborer :

- **Un repérage précis des ZAE du territoire en distinguant les ZAE publiques et des ZAE privées ;**
- **Des priorités d'intervention en termes d'extension-requalification des ZAE existantes ou de création de nouvelles ZAE ;**
- **Le développement d'une offre immobilière en vue de faciliter les parcours résidentiels des entreprises et de promouvoir le travail à distance : espaces de co working, pépinières ou hôtels d'entreprises, etc.**
- **La déclinaison d'une politique d'aménagement numérique du territoire dans le cadre du déploiement de l'Ecosystème numérique Riviera 3.0 : Interpellation pro-active de la CARL en direction des partenaires (État, Région, Département), priorisation des investissements en lien avec le maillage des espaces économiques, programmation pluriannuelle des investissements (Très Haut Débit et « zones blanches »).**

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Elaboration du Schéma de développement et d'aménagement économique et touristique : mobilisation d'un prestataire	X		
2	Calcul du transfert de charges dans la perspective d'un transfert de la gestion des ZAE communale : mobilisation d'un prestataire		X	
3	Mise en œuvre des préconisations du schéma		X	X

PORTAGE COMMUNAUTAIRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Développement économique et touristique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La Riviera du Levant est le principal territoire de destination touristique de la Guadeloupe. Près d'un emploi local sur deux se situe dans les services marchands, ce qui indique l'impact des activités touristiques et de la vocation résidentielle du territoire.

Partant du constat que le modèle de développement touristique du territoire issu des années 70 est à bout de souffle car fondé exclusivement sur l'offre balnéaire, une réelle politique publique locale d'anticipation, d'accompagnement et de régulation s'impose.

Cela passe notamment par le portage communautaire de la politique touristique qui devient compétence obligatoire de la CARL conformément à la loi NOTRe. En conséquence, le dispositif d'information, de promotion et d'accueil touristiques devra évoluer vers une organisation plus intégrée.

Au regard de la loi, deux scénarios sont possibles au 1^{er} janvier 2017 :

- **Scénario 1 : création d'un Office de Tourisme communautaire** avec des bureaux d'informations touristiques dans les communes en lieu et place des OT communaux existants ;

- **Scénario 2 : Maintien des OT existants distincts du fait que Le Gosier et Saint-François sont des stations balnéaires classées** mais pour autant une gouvernance harmonisée et une mutualisation de moyens du fait du portage communautaire de la politique touristique.

Quel que soit le scénario retenu, le nouveau portage communautaire s'accompagnera d'une réorganisation globale et progressive des dispositifs d'accueil et d'information touristiques existants : renforcement et spécialisation des fonctions d'information, d'accueil, de promotion et de conception de produits touristiques.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Etude d'opportunité et de faisabilité des 2 scénarios de mise en place du dispositif d'accueil et d'information touristiques après la définition du parti de développement et d'aménagement touristique et économique (fiche action n°7)	X		
2	Mise en place du scénario retenu		X	





MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ANIMATION COMMUNAUTAIRE DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES STRATÉGIQUES

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Développement économique et touristique

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Cette action renvoie à l'exercice de la compétence première et obligatoire de la CARL : l'accompagnement au développement économique.

Cette action s'inscrit en cohérence avec la politique régionale de développement économique et notamment le schéma régional de développement et d'aménagement touristique.

Deux filières d'activités seront particulièrement soutenues : la filière touristique locale et l'accompagnement à la mise en place de filières alimentaires de proximité. Plusieurs fonctions d'animation seront assurées :

- L'observation et la veille économique locale en partenariat et complémentarité avec les développeurs organisés à l'échelle régionale : Région, Département, consulaires, etc.
- La mise en place d'une « cellule de recherche-développement » en vue d'accompagner les professionnels dans la conception de produits touristiques innovants : articulation avec le futur office de tourisme communautaire ;
- L'animation du réseau des acteurs économiques du tourisme et autres

secteurs d'activités pouvant alimenter une démarche plus large de concertation des forces vives du territoire via la création d'un Conseil de Développement à l'échelle de la CARL;

- Les actions de professionnalisation et de formation des opérateurs touristiques en partenariat avec le lycée hôtelier du Gosier et du GRETA ;
- La politique de soutien aux filières alimentaires de proximité : élevages, apiculture, maraîchage, pêche traditionnelle, etc.
- L'accompagnement individuel des porteurs de projets dans les productions de qualité;
- L'aménagement des points de commercialisation publics à disposition des pêcheurs et producteurs agricoles;
- L'aménagement d'un quai de débarquement à St-François pour les pêcheurs de La Désirade;
- La mise en place des circuits courts de commercialisation des productions locales : études d'opportunité et de faisabilité, mobilisation des opérateurs économiques...

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Mise en place d'une direction communautaire de développement économique	X		
2	Mise en place du Conseil de Développement à partir des acteurs économiques et dont les modalités organisationnelles seront étudiées dans le cadre de la définition du schéma de développement et d'aménagement économiques	X		
3	Mise en place d'un « outil de développement économique » à partir des préconisations du schéma de développement et d'aménagement économiques : SEM, agence de développement, SPL, etc.		X	

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE ET D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Politique de la ville

Action sociale d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La réalisation d'un diagnostic social est un préalable et à la croisée entre la politique de la ville qui doit être élargie à l'échelle de la CARL et l'engagement d'une politique communautaire en faveur de l'insertion par l'économique.

Le principe consiste à réaliser un diagnostic social commun aux deux politiques, compte tenu des interactions évidentes entre elles. Il s'agit par ailleurs de réaliser ici une analyse des besoins sociaux (ABS) communautaire dans le prolongement de l'ABS réalisée sur La commune du Gosier par croisement des projections sociodémographiques et d'une l'approche spatiale (identification des logiques de quartiers).

On retrouve ainsi plusieurs valorisations possibles du diagnostic :

- État des lieux fin des différents opérateurs intervenant sur l'emploi et l'insertion et des opérateurs « information-jeunesse » dans la perspective de mise en oeuvre d'un PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Économique) ;
- Diagnostic préalable à la mise en place d'un CISPD : stratégie de prévention de la délinquance et de sécurité communautaire;
- Diagnostic préalable à la redéfinition des quartiers prioritaires pour la mise en place d'une politique de la ville communautaire ;
- Définition des préconisations en matière de politique de la ville, de prévention et de lutte contre la délinquance et d'actions relevant de l'insertion par l'économique.

Fort des enjeux et des besoins sociaux clairement repérés, il s'agit de mettre en oeuvre la politique de la ville à l'échelle de la CARL et d'établir un Plan Local d'Insertion par l'Économique.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Etude sur la réalisation du diagnostic social : évaluation à produire	X		
2	Mise en place d'une Direction communautaire de la politique de la ville par transfert des moyens et services existants dans les communes de la CARL : mobilisation de la CLECT et commission finances-RH	X		
3	Renforcement de la Direction communautaire de la politique de la ville	X	X	X
4	Élaboration et mise en oeuvre d'un PLIE	X	X	X





**UN BASSIN
DE VIE
DYNAMIQUE
ET UNE
COMMUNAUTÉ
SOLIDAIRE**

UN BASSIN DE VIE DYNAMIQUE ET UNE COMMUNAUTÉ SOLIDAIRE



POLITIQUE DE LA VILLE

Réalisation d'un diagnostic social du territoire communautaire
Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)
Mise en place de la politique de la ville et de médiation sociale à l'échelle communautaire
Mise en place de la Vidéo Surveillance



EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Engagement au plan logement Outre-Mer
Politique communautaire de diversification de l'offre de logements : types de logements et formes d'habitat.
Mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) : objectif quantitatifs et qualitatifs en lien avec les Plans Locaux de l'Urbanisme des communes.
Articulation et inscription dans le prolongement du Schéma d'Aménagement et de Développement Touristique Intercommunal (cf. supra)



ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Mutualisation entre les opérateurs communaux intervenants dans les activités péri et extra scolaires
Mise en place d'un Plan Local de l'Insertion par l'Economique (PLIE) communautaire
Mise en place d'une politique communautaire de santé et d'amélioration du parcours résidentiel des personnes âgées et dépendantes
Mise en place d'une politique commune d'information en direction de la jeunesse (Cf. PLIE)



MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Politique de la ville

Action sociale d'intérêt communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Il existe à ce jour, des Conseils Locaux de Prévention de la Délinquance dans les communes à l'exception de La Désirade. Force est de constater que ces derniers sont pour autant peu actifs, il est souhaité la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La création du CISPD s'accompagne d'une réorganisation territoriale de proximité via notamment la mise en place de Groupements Locaux de Prévention et de Traitement de la Délinquance aux échelles communales ou de quartiers.

Par ailleurs, la CARL est confrontée sur son territoire à un développement d'actes de malveillance, de vandalisme et d'incivilités. Aussi, elle souhaite se doter de moyens modernes et éprouvés d'aide à l'investigation, de prévention et de dissuasion dont les résultats enregistrés sont significatifs pour les communes déjà équipés comme Le Gosier et Saint-François.

Le dispositif installé sur le territoire intercommunal et ses enregistrements seront exploitables par les services de la Police Nationale et la Gendarmerie. Les installations devront être évolutives tant en ce qui concerne le nombre de site protégés que l'intégration des nouvelles technologies .

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Mise en place du CISPD en coordination avec les CLSPD		X	
2	Vidéo-protection : coût et financement « appel à projet interministériel » ; Réalisation du dossier préfectoral préalable à l'installation du système de vidéo protection	X		



MUTUALISATION DANS LES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Pas d'exercice de la compétence Action sociale d'intérêt communautaire mais mutualisation dans l'exercice d'une compétence communale (mutualisation horizontale)

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Dans un contexte d'une offre fournie et organisée de manière très hétérogène selon les communes et les opérateurs, l'action communautaire se limite ici à travailler sur la coordination et la mutualisation de certaines activités notamment dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

La mutualisation pourra notamment s'appliquer sur les points suivants :

- Mise en place d'une Équipe d'animateurs itinérante au services des opérateurs locaux : acteurs associatifs ou opérateurs communaux en régie;
- Opportunité de mettre en place un groupement de commandes entre opérateurs communaux au titre notamment des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Définition concertée des champs de mutualisation dans les activités péri et extra scolaires avec les opérateurs et l'éducation nationale et définition du dispositif de mutualisation : mobilisation d'un intervenant externe		X	X
2	Mise en place d'un dispositif de mutualisation horizontale entre opérateurs communaux et associatifs			X



MUTUALISATION ET HARMONISATION PAR LE HAUT DE LA LECTURE PUBLIQUE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Pas d'exercice d'une compétence CARL mais mutualisation d'une compétence communale

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

A ce jour, les opérateurs communaux de la lecture publique sont inégalement développés selon les communes : médiathèque de rayonnement régional au Gosier et bibliothèques dans les autres communes.

Il existe un enjeu de renforcement de l'accessibilité pour tous à la lecture publique. Sans exercer la compétence de la lecture publique en lieu et place des communes, la CARL peut néanmoins promouvoir et faciliter une « harmonisation par le haut du service rendu et cela de plusieurs manières :

- **Renforcement des animations culturelles à partir des médiathèques - bibliothèques à la faveur de mutualisations entre les opérateurs municipaux ou autres : bibliothèques communales, bibliothèques - centre documentaires des établissements scolaires ;**

- **Développement d'un service commun de la lecture publique 2.0 à la faveur d'un renouvellement coordonné des logiciels informatiques et de la mise en place d'un portail informatique des fonds ;**
- **Renforcement du maillage territorial notamment à la faveur des Bibliothèque Centre Documentaire (équipement, animation bénévole, mise en réseau) ;**

Cette action pourra par ailleurs mobiliser les acteurs de l'insertion par l'économique et de la politique de la ville (cf. fiche action n°10) à la faveur de la mobilisation des opérateurs de terrain dans les quartiers : mobilisation possible du Fonds d'Aides aux Jeunes du Conseil Départemental.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Renforcement des animations culturelles à partir des médiathèques - bibliothèques à la faveur de mutualisations entre les opérateurs municipaux ou autres	X		
2	Développement d'un service commun de la lecture publique 2.0		X	
3	Renforcement du maillage territorial notamment à la faveur des Bibliothèque Centre Documentaire			X

CRÉATION D'UNE MAISON DES ARTS ET DE LA CULTURE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire avec délibération nécessaire de la CARL sur la définition de l'intérêt communautaire : « création et gestion de la maison des arts et de la culture du Gosier »

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Depuis quelques années, la ville du Gosier porte un projet de création d'une Maison des Arts et de la Culture en lieu et place de la Maison des Jeunes et de la Culture actuelle.

Il est apparu opportun d'élargir le projet à l'échelle de la CARL en vue d'ouvrir une académie des arts et de la culture d'intérêt communautaire offrant un éventail large de pratiques : musique, danses, arts dramatiques, arts plastiques, etc.

Un tel équipement devra intégrer la perspective à l'étude de mise en place d'un Conservatoire des arts et de la musique à l'échelle régionale où des articulations devront être travaillées.

Un travail de programmation détaillée du futur équipement devra être réalisé préalablement du fait de sa nouvelle configuration intercommunale :

- Ouverture d'un auditorium de 300 places;
- Ouverture d'un espace dédié aux expositions;
- Aménagement d'antennes relais à partir d'équipements communaux existants ou par création de nouveaux équipements dans les autres communes;



	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Etude d'opportunité et de faisabilité à partir des premiers éléments (projet initial ville du Gosier) : étude d'opportunité et de faisabilité d'une école des arts et de la culture communautaire et étude de programmation architecturale du bâtiment	X		
2	Réalisation de l'équipement : première estimation de l'investissement			X



MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DE DIFFUSION CULTURELLE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

- Exercice de la compétence « Équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire » avec délibération nécessaire de la CARL sur la définition de l'intérêt communautaire.
- Mutualisation de politiques communales de diffusion culturelle ;
- Politique communautaire de fonds de concours aux communes.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

A ce jour, il est fait le constat de nombreuses limites dans les politiques communales de diffusion culturelle :

- L'existence d'un équipement communal majeur de diffusion sur le territoire à fort rayonnement - le Palais des sports et des congrès du Gosier - mais qui fonctionne logiquement dans le cadre de la politique de la ville ;
- La faiblesse des lieux de diffusion de taille intermédiaire et sur les autres communes ;
- Des politiques communales de programmation culturelle inévitablement cloisonnées.

Sans exercer la compétence en matière de programmation et de diffusion culturelles en lieu et place des communes, la CARL peut néanmoins promouvoir et faciliter des synergies et des mutualisations de plusieurs manières :

- Mutualisation des programmations communales en mobilisant l'ensemble des opérateurs culturels des communes et les Offices de tourisme;
- Politique communautaire de fonds de concours aux communes qui s'engagent dans les travaux d'ouverture ou de modernisation des lieux de diffusion de taille intermédiaire ou de proximité;
- Classement éventuel du Palais des sports et de la culture du Gosier en équipement d'intérêt communautaire.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Mutualisation des programmations communales	X		
2	Politique communautaire de fonds de concours aux communes qui s'engagent dans les travaux d'ouverture ou de modernisation des lieux de diffusion : provision annuelle de 500 000 €, contribution CARL établie à 50% de l'autofinancement des investissements communaux	X		
3	Réflexion sur le transfert à la CARL du Palais des sports et de la culture du Gosier en équipement d'intérêt communautaire	X		

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Pas d'exercice de la compétence « Équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire » mais mutualisation de politiques communales

Politique communautaire de fonds de concours aux communes

- Mutualisation de politiques communales de diffusion culturelle ;
- Politique communautaire de fonds de concours aux communes.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

En cohérence d'une part, avec les ambitions communautaires de renouvellement de l'attractivité touristique du territoire et d'autre part, l'objectif d'amélioration des pratiques de loisirs au bénéfice des populations locales, plusieurs initiatives communautaires sont ici envisagées :

- **Une extension du label « France Station Nautique »** à l'échelle de la CARL. Le label est actuellement présent sur Le Gosier et St-François, il pourrait être élargi aux deux autres communes du fait des nombreuses activités nautiques présentes : École de voile renommée à Ste-Anne, activités de plongées privées dynamiques sur St-François et La Désirade, etc.

- **Un accompagnement à la modernisation et mise aux normes des équipements locaux nautiques et aquatiques : politique de fonds de concours à l'installation de piscines d'eau de mer sur Ste Anne et Saint-François par exemple ;**
- **Une mutualisation dans la maintenance de certains équipements nautiques ou aquatiques telle que la maintenance des piscines d'eau de mer ;**
- **La réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la création d'un centre aquatique en eau douce communautaire ;**



	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Extension du label « France Station Nautique » à l'échelle de la CARL	X		
2	Accompagnement à la création et mise aux normes des piscines en eau de mer : enveloppe globale de 500 000 € sur 2016-2017	X		
3	Mutualisation dans la maintenance des piscines d'eau de mer : étude des différents scénarios, mise en place d'une équipe d'agents communautaire à partir des services communaux existants ou mutualisation horizontale ; transfert éventuel des agents communaux existants du Gosier et de La Désirade ; budget étude de 15 000€	X		
4	Renforcement du service maintenance		X	
5	Etude d'opportunité et de faisabilité en vue de la création d'un centre aquatique en eau douce communautaire voire intercommunautaire		X	

UN TERRITOIRE
INTELLIGENT :
LE DÉPLOIEMENT
DE L'ÉCOSYSTEME
RIVIÉRA 3.0





ACCÈS À L'INTERNET POUR TOUS

Mise en place du très haut débit sur le territoire de la CARL
Mise en place du wifi accessible à tous, sur les places et lieux publics
implantation de bornes numériques dans les lieux publics



DÉMOCRATISATION D'INTERNET

Utilisation des médias sociaux en gestion d'urgence
Mise en place d'un dispositif d'interconnexion des registres clés
Développement d'applications mobiles



CRÉATION DE FILIÈRES DU NUMÉRIQUE

Mise en place d'un réseau de bibliothèques numériques
Création de grappes d'entreprises numériques
Création de communautés numériques (clusters)



MISE EN PLACE DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA CARL

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Faire des usages numériques un vecteur d'attractivité pour la collectivité et son territoire/ utiliser le numérique comme forme renouvelée de l'action citoyenne.

Pour atteindre cet objectif stratégique, il est proposé d'entreprendre plusieurs chantiers permettant de faire de la CARL un « territoire intelligent », en prenant notamment appui sur les orientations de la Stratégie de Cohérence Régionale et d'Aménagement Numérique (SCORAN)

présentée par la Région Guadeloupe et du Fons national pour la Société Numérique (FSN) porté par l'Etat.

Horizon 2019-2020, portage région, coût des investissements au titre de la SCORAN 30M€ (Gosier 10,2M€ ; Sainte Anne 12,4M€ ; Saint-François 8,7M€, Désirade 1,3M€, financement Région/Etat : Fonds D'Aménagement Numérique du Territoire/ Fonds Européens)

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



MISE EN PLACE DU WIFI ACCESSIBLE À TOUS, SUR LES PLACES ET LIEUX PUBLICS

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

2016 / 2 sites par commune/ portage CARL

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



IMPLANTATION DE BORNES NUMÉRIQUES DANS LES LIEUX PUBLICS

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Mise en oeuvre de l'open data, e-administration, (2017-2018)

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX EN GESTION D'URGENCE

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Ce dispositif consiste à scruter les réseaux sociaux afin d'obtenir des renseignements sur une crise en cours, mais aussi à les utiliser comme vecteurs afin de diffuser des informations officielles et des consignes de sécurité à la population (2017).

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INTERCONNEXION DES REGISTRES CLÉS

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Dispositif de mutualisation dématérialisée et d'accès facilité aux données de référence pour tous qui inclut par exemple le registre des entreprises, le cadastre, les cartes topographiques, le SIG ainsi que la base des adresses. L'ensemble des données, une fois obtenues les autorisations idoines en fonction des entités propriétaires sera progressivement mis à disposition en open data.

Phasage= constitution d'un focus group d'une vingtaine de personnes puis mise en place d'un projet pilote sur 2 ans .

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS MOBILES

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Exemples d'Applications mobiles (incluant, pour certaines, des push de géolocalisation lors du passage à proximité de l'entité ou élément concerné) :

- Application mobile pour chaque mairie avec les informations usuelles : actualités, travaux en cours, annuaires, agendas, etc...
- Application de gestion de paiement de la cantine scolaire et du transport scolaire,
- Application de gestion des transports de la zone
- restaurants, sites touristiques, itinéraires de randonnée

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Mise en place d'un site web et catalogues en ligne, e-books, activités multimédia (2017-2018)

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



CRÉATION DE GRAPPES D'ENTREPRISES NUMERIQUES

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Mise en place d'un pépinière d'entreprise

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



CRÉATION DE COMMUNAUTÉS NUMÉRIQUES (CLUSTERS)

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Actions de développement économique /aménagement de l'espace communautaire

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Les utilisateurs se retrouvent par communauté (sport et nature, trame verte et bleue, Tourisme, Open Data...). Chacun est libre d'en créer une nouvelle. Ensuite qu'il s'agisse d'une communauté d'échange d'informations ou de gestion de projets, les utilisateurs ont accès facilement à une palette d'outils : Agenda partagé, partage des tâches ou échange de fichier volumineux (60 mo), tout est fait pour fluidifier le travail des acteurs. Enfin, tous les ans organisation d'un rassemblement permettant aux différents membres des communautés numériques de se retrouver et d'échanger « dans le monde réel »

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Lancement de l'étude pour la mise en oeuvre du très haut débit sur le territoire de la CARL	X		
2	Validation des choix stratégiques et techniques pour le déploiement de la première tranche	X		
3	Suivi et pilotage du projet par les instances communautaires en coordination avec les communes membres	X		



**UNE GOUVERNANCE
LOCALE RENFORCÉE
À LA FAVEUR DE LA
CONSOLIDATION
DU BLOC
COMMUNAL
(COMMUNES/CARL)**

UNE GOUVERNANCE LOCALE RENFORCÉE À LA FAVEUR DE LA CONSOLIDATION DU BLOC COMMUNAL (COMMUNES/

STRATÉGIE



Dématerialisation des actes administratifs
Mise en place du design des politiques publiques
Mise en réseau interne et externe au sein de la Carl
et entre les communes membres, workflow, parapheurs électroniques



Mise en place d'animateurs « internes » multimédia
Harmonisation logiciel entre les communes membres
Développement de l'utilisation des réseaux sociaux
Mise place de serveurs dédiés ou logiciels en mode web mode saas)



Mise place - coach numérique pour le personnel web

PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE ET DU SCHÉMA DE MUTUALISATION LA RIVIÉRA DU LEVANT 21

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Gouvernance politique et technique de la CARL

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

En terme de pilotage politique du projet de territoire Riviera du Levant 21, l'action consiste à pérenniser la commission ad hoc du Projet de Territoire dans le cadre d'un comité d'évaluation et de suivi Riviera du Levant 21 constitué d'élus référents selon une configuration à définir et qui pourrait s'organiser de la manière suivante :

- Un élu référent général de Riviera du Levant 21;
- 5 élus référents / pilier de Riviera du Levant 21 :
- 1 élu référent Pilier 1 « un territoire préservé et à forte identité » ;
- 1 élu référent Pilier 2 « une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités » ;
- 1 élu référent Pilier 3 « un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire »
- 1 élu référent « schéma de mutualisation »
- 1 élu référent « Ecosystème numérique Riviéra 3.0 »

La mission du comité Riviera du Levant est la suivante :

- **Suivi de la mise en oeuvre du projet de territoire;**
- **Évaluation « au fil de l'eau » de l'efficience et des impacts des actions en mobilisant les commissions thématiques selon les actions traitées;**
- **Participation régulière aux comités de suivi « Riviera du Levant 21 » trimestriels;**
- **Présentation régulière de points d'avancement de « Riviera du Levant 21 » devant les instances communautaires : conseil communautaire, bureau, commissions.**

En terme de pilotage technique du projet de territoire, il s'agit également de prévoir une organisation symétrique en prévoyant un comité technique Riviera du Levant 21 composé par exemple de :

- Un cadre référent général de Riviera du Levant 21;
- 3 cadres référents / pilier de Riviera du Levant 21 :
- 1 cadre référent Pilier 1 « un territoire préservé et à forte identité » ;
- 1 cadre référent Pilier 2 « une destination touristique renouvelée et un territoire d'activités »
- 1 cadre référent Pilier 3 « un bassin de vie dynamique et une communauté solidaire »
- 1 cadre référent « schéma de mutualisation »
- Des cadres référents par communes (DGS)
- 1 cadre référent Ecosystème numérique Riviéra 3.0

La mission du comité technique est la suivante :

- Suivi de la mise en oeuvre du projet de territoire;
- Préparation et Compte Rendu des comités de suivi « Riviera du Levant 21 »;
- Préparation et Compte Rendu des de points d'avancement de « Riviera du Levant 21 » devant les instances communautaires : conseil communautaire, bureau, commissions.

Le pilotage du projet de territoire devra s'articuler avec celui du Schéma de mutualisation de la CARL.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Recrutement d'un Chef de projet en charge de concevoir, organiser et gérer les moyens concourant à la mise en oeuvre de réponses opérationnelles dans la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du projet de territoire et du schéma de mutualisation sous la responsabilité de la Direction générale et en coordination avec les autres directions/ services de l'administration communautaire	X		
2	Mise en place du comité de pilotage Riviera du Levant 21	X	X	
3	Mise en place du comité technique Riviera du Levant 21	X		





MISE EN PLACE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Gouvernance politique et technique de la CARL- Mutualisation de politiques communales de diffusion culturelle ;
Politique communautaire de fonds de concours aux communes.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La mise en place du Conseil de Développement (CODEV) Riviera du Levant 21 constitue la traduction d'une volonté d'un « portage partagé » du projet de territoire de la part des élus de la CARL.

Au regard de sa compétence première en matière d'accompagnement au développement économique et touristique du territoire, la CARL souhaite une mise en place progressive du Conseil de Développement en travaillant de prime abord sur la mobilisation des acteurs économiques et touristiques.

Instance consultative mobilisant les acteurs socio-économiques, les acteurs locaux de la société civile et les partenaires du territoire, le Conseil de Développement pourra se structurer selon trois principaux collèges d'acteurs à l'aune des trois piliers de la stratégie Riviera du Levant :

- Un collège d'acteurs économiques et de partenaires (pilier 2 de la stratégie) qu'il appartient de constituer dans un premier temps lors de l'élaboration de la stratégie de développement et d'aménagement économiques (cf. fiche action n°9) : Chefs d'entreprises,

commerçants, restaurateurs, porteurs de projets et opérateurs touristiques, instances consulaires, etc.

- Un collège d'acteurs associatifs, opérateurs de services et de partenaires (piliers 1 et 3 de la stratégie)
- Des représentants des jeunes collégiens, lycéens ou clubs des aînés, etc.
- Des « Personnes qualifiées » au regard de leur expérience ou activités sur le territoire.

Les missions du Conseil de Développement seront les suivantes :

- **Mobiliser largement les acteurs locaux et partenaires dans la mise en oeuvre de Riviera du Levant 21;**
- **Susciter des projets et initiatives locales en cohérence avec les priorités de Riviera du Levant 21;**
- **Apporter ses expertises, avis et recommandations à destination des instances décisionnelles de la CARL : conseil communautaire, bureau, commissions des élus communautaires, etc.**

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Mission de préfiguration du Conseil de Développement : mobilisation d'une expertise externe	X		
2	Mission d'animation et d'expertises du Conseil de Développement : mobilisation d'expertises externes pour l'animation générale du CODEV ou la réalisation d'expertises thématiques	X	X	



MISE EN PLACE DU CLUB DES AGENTS

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Gouvernance politique et technique de la CARL

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La constitution d'un « club des agents Riviera du Levant » vise à constituer une instance consultative et d'échanges mobilisant l'ensemble de l'ingénierie territoriale des communes et de la CARL.

Cette plateforme collaborative vise à faciliter les échanges d'informations et les coopérations entre services des communes et ceux de la CARL.

Plusieurs déclinaisons opérationnelles sont ici envisagées :

- Tenue de « Séminaires techniques annuels » en vue de présenter / échanger sur l'avancement de la mise en oeuvre de Riviera du Levant 21;

- Mise en place d'un Système d'Information Géographique partagée entre la CARL et les communes.

Ce chantier de mutualisation pourra se faire à partir du SIG de la ville du Gosier.

- Mise en place d'un intranet entre les services de la CARL et ceux des communes ;

Cette fiche action sera à articuler par ailleurs avec le dispositif de pilotage du schéma de mutualisation.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Tenue de « Séminaires techniques annuels »	X		
2	Mise en place d'une plateforme collaborative : Intranet	X		
3	Mise en place d'un SIG partagé CARL et communes		X	



MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION DU BLOC COMMUNAL

COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE :

Gouvernance politique et technique de la CARL- Mutualisation de politiques communales de diffusion culturelle ;
Politique communautaire de fonds de concours aux communes.

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

La réussite de la mise en oeuvre du projet de territoire Riviera du Levant dépend par ailleurs de la capacité « à faire savoir » les enjeux, les orientations et les actions qui en découlent.

Plusieurs actions de communication sont ici prévues :

- La diffusion d'une lettre d'information interne Riviera du Levant 21 qui fait un état d'avancement régulier du projet de territoire; Lettre semestrielle ou trimestrielle; Diffusion à destination de l'ensemble des élus municipaux, des agents du territoire et des partenaires institutionnels.
- L'organisation d'un Séminaire annuel Riviera du Levant 21 : État d'avancement de Riviera du Levant 21; Intégration du Rapport d'activités de la CARL; Mobilisation de l'ensemble des élus municipaux, des agents du territoire et des partenaires institutionnels.

- La mise en place d'un dispositif de téléconférence notamment à destination de La Désirade : application du principe de continuité territoriale; Moyen de faciliter les échanges et les collaborations entre La Désirade et les autres communes.
- La diffusion d'une lettre d'information externe Riviera du Levant 21 : État d'avancement du projet de territoire ; Lettre annuelle; Diffusion à destination de l'ensemble de la population; Diffusion sur support « papier » en propre et/ou intégration dans les journaux d'informations communaux.
- La création d'un site internet Riviera du Levant;
- L'organisation d'évènements ludiques et festifs autour de la vie et des actions communautaires.

	DESCRIPTIF DES ÉTAPES DE TRAVAIL	ÉCHÉANCIER		
		2016 -2017	2018-2020	2021-au-delà
1	Mise en place d'un service « communication » de la CARL :	X		
2	Diffusion d'une lettre d'information interne Riviera du Levant 21	X		
3	Organisation d'un Séminaire annuel Riviera du Levant 21	X		
4	Mise en place d'un dispositif de téléconférence notamment à destination de La Désirade	X		
5	Diffusion d'une lettre d'information semestrielle externe Riviera du Levant 21		X	
6	Création d'un site internet Riviera du Levant	X		



LA RIVIERA DU LEVANT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LE GOSIER / SAINTE-ANNE / SAINT-FRANÇOIS / LA DÉSIRADE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT
93 BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE 97190 LE GOSIER
TÉL : 05 90 48 47 47 FAX : 05 90 93 08 97

WWW.RIVIERADULEVANT.FR

  LA RIVIERA DU LEVANT OFFICIEL